



FLASH N°6 | DEC. 2022

LA COMMUNE VOUS INFORME

Courrier d'information aux habitants de la commune de La Queue lez Yvelines



SOLSTICE D'HIVER

Agenda décembre - janvier

Décembre

- Samedi 3 et dimanche 4/12 : Exposition photos de l'association "Fan Photos" - Foyer de la Bonnette
- Mardi 6/12 : dernier ramassage des déchets verts
- Samedi 10/12 : remise des colis de Noël aux habitants de plus de 70 ans de 9h à 12h - Mairie
- Samedi 10/12 : Solstice d'hiver - détail ci-contre
- Mercredi 14/12 : remise des colis de Noël aux habitants de plus de 70 ans de 14h à 17h en mairie
- Mercredi 14/12 : fin de la collecte de jouets pour l'Ukraine
- Vendredi 16/12 : Bus Job'Insertion de 10 h à 17 h - Place du Marché
- Centre de loisirs ouvert du 19 au 23/12

Janvier

- Samedi 14/01 : vœux du Maire
- Vendredi 27/01 : Bus Job'Insertion de 10 h à 17 h - Place du Marché

Horaires de la mairie :

La mairie sera fermée les samedis 24 et 31 décembre 2022.



Cette année, pour fêter le solstice d'hiver, la municipalité organise une journée de fête et d'illumination !

A la Bonnette le 10 décembre :

- 15h : tours de poneys (3-10 ans)
- 16h30 : conte d'hiver et de Noël
- 17h30 : goûter et venue surprise d'un personnage bien connu

En face de la place du marché

- 18h45 : feu d'artifice et spectacle musical et de lumières

Nous vous attendons nombreux !

Possibilité de restauration sur place à partir de 18h30

Auprès de "la roulotte qui mijote"
(réservation du menu au
06 66 31 13 51)

Boite aux lettres du Père-Noël:

La municipalité en association avec la boutique Ecocinelle à mis à votre disposition une boite aux lettres dans laquelle vous pouvez déposer votre lettre au Père Noël.



Collecte Ukraine :

La collecte de jouets continue. Vous pouvez déposer en mairie jusqu'au 14 décembre 2022 des peluches, des jouets en bon état, des albums de coloriage pour permettre aux enfants ukrainiens de fêter Noël.

Entretien des trottoirs :

L'entretien des trottoirs doit être assuré par le riverain le long de sa propriété, en toute saison, et particulièrement à la chute des feuilles et en cas de neige ou de verglas. En cas de d'accident, votre responsabilité peut être engagée.

Merci donc de balayer les feuilles mortes, ramasser les herbes folles, déneiger et déverglacer vos trottoirs afin de participer à l'amélioration du cadre de vie de chacun.

Colis de Noël aux anciens :

Le CCAS offrira aux personnes de 70 ans et plus un colis de Noël le samedi 10 décembre de 9h à 12h et le mercredi 14 décembre de 14h à 17h, salle du conseil municipal. Merci de vous munir de votre invitation ou d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile récent.



Illumination :

En ce mois de décembre, nous avons souhaité faire perdurer la magie de fin d'année.

Au-delà du Solstice d'Hiver qui vous est proposé, nos illuminations de Noël sont de retour.

Dès l'année dernière, nous avions pris la décision de passer l'ensemble de nos éclairages en LED, technologie peu énergivore.

Cette année, il a été décidé de raccourcir la période d'éclairement, nos éclairages publics n'ayant pas tous, à ce jour, la possibilité technique de pouvoir réaliser des extinctions nocturnes. Ainsi, un allumage sera réalisé autour du 10 décembre et arrêté dès le 3 janvier (soit environ deux semaines plus tôt que traditionnellement), réduisant ainsi d'environ 30% la consommation de nos décorations.

11 novembre :

La cérémonie d'hommage de l'Armistice a été célébrée le vendredi 11 novembre en présence de Monsieur le Maire, des élus, de la gendarmerie, du CMJ, des habitants et des enfants des écoles. Après la cérémonie, tout le monde s'est retrouvé pour partager le traditionnel pot de l'amitié en mairie.



Vœux du Maire :

Ils auront lieu samedi 14 janvier 2023 à 19h à la Bonnette. Ouverts aux habitants, il vous suffira de vous inscrire en mairie (places limitées).

A la Bonnette :



PLU, enquête publique :

La procédure de modification de notre PLU est désormais entrée dans la phase d'enquête publique, qui s'achèvera le 7 décembre à 17h30.

Vous pouvez prendre connaissance des documents de présentation en allant les consulter en mairie, ou bien sur le site internet de la commune ; et vous pouvez déposer votre contribution à cette enquête soit sur le registre déposé en mairie, soit sur le site dématérialisé auquel vous aurez accès via le site communal.